

Séance publique du 25 septembre 2000

Délibération n° 2000-5710

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commune (s) : Bron

objet : **Quartier de Parilly - Gestion sociale de proximité - Avenant à la convention-cadre - Participations financières**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 septembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre des opérations de développement social urbain menées dans le quartier de Parilly à Bron et du contrat de ville, une convention-cadre entre la commune de Bron, la Communauté urbaine, l'Etat, la région Rhône-Alpes et l'OPAC du Rhône, visant à renforcer la gestion sociale de proximité et à améliorer les services aux habitants, a été approuvée lors de la séance du conseil de Communauté du 8 juillet 1999.

Cette convention prévue pour une durée de trois ans est modifiable et renouvelable par voie d'avenants.

Dans le cadre de la programmation pour l'année 2000, de nouvelles actions pourraient poursuivre, renforcer et compléter les actions programmées antérieurement.

Les principaux objectifs et les pistes d'actions sont les suivants :

- améliorer l'attractivité du parc de logements par des travaux de remise en état des logements vacants avant la relocation dans le cadre des dispositifs de création d'emplois pour la réhabilitation du logement social (CEPRELS) et brigades blanches mis en place par l'Association régionale Rhône-Alpes pour le développement des emplois de proximité dans le logement social (ARRADEP),

- renforcer la gestion et les services de proximité en privilégiant :

- . l'entretien et la maintenance des espaces de proximité,
- . la sécurisation des espaces extérieurs et des parties communes,
- . la tranquillité et la sécurité des personnes,
- . les actions favorisant la cohésion sociale,
- . l'implication des habitants dans la gestion du quartier,
- . l'évaluation des actions mises en œuvre.

La mise en œuvre de la gestion de proximité se concrétiserait par l'avenant à la convention-cadre regroupant l'ensemble des partenaires, à savoir :

- l'Etat,
- la Région,
- la communauté urbaine de Lyon,
- la commune de Bron,
- l'OPAC du Rhône.

Les actions à mener, le montant prévisionnel de celles-ci ainsi que leur répartition entre les partenaires, sont annexés à la présente délibération.

Pour l'année 2000, le coût global de cette opération est estimé à un montant total de 5 480 000 F TTC avec un engagement financier en charge nette pour la communauté urbaine de Lyon de 807 500 F nets de taxes.

Les actions de remise en état des logements vacants et de présence-propreté, mises en œuvre par l'ARRADEP, seraient contractualisées avec cet organisme dans le cadre d'un programme général sur l'agglomération ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Approuve l'opération ci-dessus telle qu'elle a été présentée.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer l'avenant à la convention-cadre de participation financière à passer avec les différents partenaires pour la mise en œuvre de cette opération et les conventions particulières de participations financières à intervenir dans le cadre de cette convention-cadre, avec les différents partenaires et-ou les bailleurs sociaux concernés, pour les opérations engageant la communauté urbaine de Lyon pour un montant total de 807 500 F nets de taxes,

b) - demander à l'Etat la subvention au taux maximum possible pour l'évaluation des actions au titre de l'année concernée.

3° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits prévus dans le cadre des autorisations de programme de l'année 2001 - comptes 657 540, 657 570 et 657 370 - fonction 824 - opération 0452.

4° - La recette attendue sera inscrite sur les crédits prévus dans le cadre des autorisations de programme de l'année 2001 - comptes 747 180 et 747 400 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,